Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20240926-2024_09_064-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Le 26 septembre 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 20 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :
M. Victor DA SILVA, M. Romain MILLARD, Mme Michèle BOULANGER, M. Mohamed DEHBI, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU (n'a pas pris part au vote de la DEL-2024-09-067), Mme Monique BERT, Mme Nicole MARIE, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20H38, n'a pas pris part aux votes jusqu'à la DEL-2024-09-059), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN (arrivée à 20H10), Mme Sabrina DBILI (n'a pas pris part au vote de la DEL-2024-09-057), M. Alexandre BOUGAUD, Mme Anne-Sophie CLAUW, M. Théophile ALSAC, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE.

Absents excusés représentés :
M. Patrick BATOUFFLET – pouvoir à M. MILLARD
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à Mme BOULANGER
M. Michel CINOTTI – pouvoir à Mme BERT
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à M. DEHBI
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme ROUSSEAU
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à Mme LUCAS
M. Patrick FAURE – pouvoir à M. POLIZZI.

SECRÉTAIRE :
M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 4 octobre 2024 et de sa publication sur le site de la Ville le 4 octobre 2024.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20240926-2024_09_064-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024
N°DEL 2024-09-064

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET D'ENTRETIEN DES VEHICULES AVEC OPTION DE RACHAT – LOTS N°6 ET 7

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2113-10, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5 et R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique, relatifs notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération n°DEL-2024-04-016 du 4 avril 2024 portant autorisation de signature du marché public de fourniture et d'entretien des véhicules avec option de rachat pour les lots n°1, 2, 3, 4 et 5, les lots 6 et 7 n'ayant pas été attribués par la commission d'appel d'offres,

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 mars 2024 de déclarer les lots 6 et 7 infructueux,

Vu la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau marché de fourniture et d'entretien des véhicules avec option de rachat,

Vu la publicité relative à la procédure d'appel d'offres ouvert lancée sur le site internet de la Commune, sur la plateforme acheteur AWS, au Bulletin officiel des annonces de marchés publics et au Journal Officiel de l'Union européenne le 6 mai 2024,

Vu les offres proposées au pouvoir adjudicateur par les différents candidats MANTES VEHICULES INDUSTRIELS, MAN TRUCK ET BUS FRANCE, ESSONNE POIDS LOURDS, LE POIDS LOURDS 91,

Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 juillet 2024 retenant les offres comme économiquement les plus avantageuses conformément au rapport d'analyse pour les lots 6 et 7 de la société MAN TRUCK BUS FRANCE,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales,

Considérant le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les lots n°6 « *Un véhicule utilitaire à propulsion simple cabine, roues jumelées de 3,5 T PTAC Diesel avec coffre + benne transporteur basculante* » et 7 « *Un véhicule utilitaire à propulsion, simple cabine, roues jumelées de 3,5 T PTAC Diesel + Polybenne + caisson* » du marché de fourniture et d'entretien des véhicules avec option de rachat avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 juillet 2024, sous réserve qu'elles produisent leurs attestations fiscales et sociales et à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à ces marchés ainsi qu'à leurs éventuels avenants, à savoir :

N°	Société	Solution proposée	Montant TTC solutions proposées clés en main avec entretien sur 4 ans et carte grise
Lot n°6	MAN TRUCK BUS FRANCE	Base	58 498,00 €
Lot n°7	MAN TRUCK BUS FRANCE	Base	69 502,00 €

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20240926-2024_09_064-DE
Date de télétransmission : 04/10/2024
Date de réception préfecture : 04/10/2024

DIT que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution de ces marchés seront inscrits au budget communal des exercices 2024 à 2029.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette le 26 septembre 2024,

Le Maire,

MAIRIE DE VILLEBON SUR YVETTE 91 ESSONNE

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publiée sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 4 octobre 2024.